



GUIDE POUR LA RECHERCHE ET LES COURS DE TERRAIN



McGill

RÉSERVE NATURELLE

GAULT

NATURE RESERVE

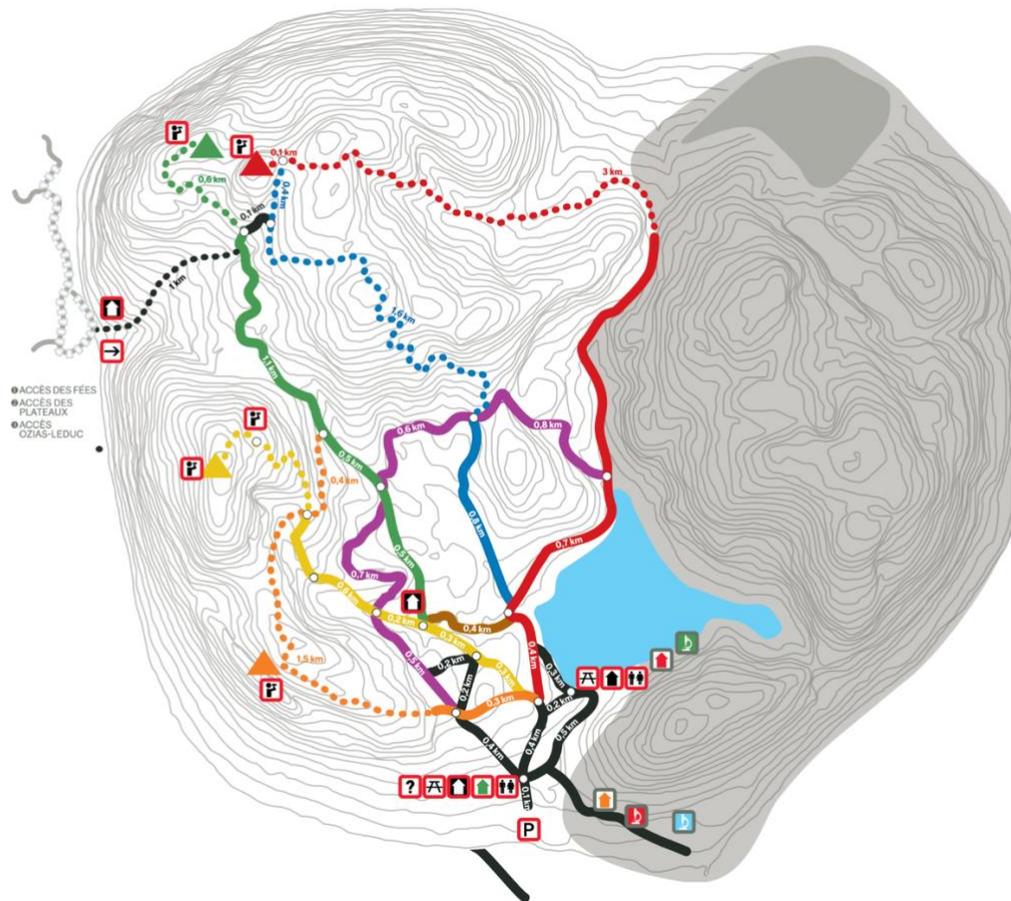
Table des matières

Processus d’approbation	4
Délai de traitement des demandes	4
Premier jour de votre saison sur le terrain	5
Formulaire de présence	5
Entreposage de matériel	5
Livraisons	6
Règles de sécurité.....	6
Règles spécifiques au secteur de préservation	6
Règles spécifiques au secteur public.....	7
Partage des résultats et données.....	7
Répertoire et personnes à contacter en cas d’urgence	7
Annexe A.....	8

Bienvenue à la Réserve naturelle Gault, le laboratoire vivant de McGill.

Cette aire protégée de plus de 1 000 hectares abrite l'une des dernières forêts anciennes de la Vallée du Saint-Laurent. Ce guide vous aidera à préparer vos travaux et à respecter les règles essentielles à la conservation du site.

Pour toute question après votre lecture, contactez-nous à science@reservegault.ca.



Nous reconnaissons que la Réserve naturelle Gault est située sur le territoire traditionnel non cédé de la Nation W8banaki, le Ndakina.

K'wlipai8ba W8banakiak wdakiw8k. Vous êtes les bienvenu.e.s sur le territoire des Abénakis.

Processus d'approbation

1. Approbation par le comité exécutif de Gault :

- a. Tous les projets de recherche et d'enseignement doivent être enregistrés et approuvés par le comité exécutif de Gault en remplissant une demande de permis de recherche. Ce processus doit être répété chaque année.
- b. Aucune activité de recherche ou d'enseignement ne doit compromettre l'intégrité écologique des écosystèmes.
- c. Les manipulations expérimentales doivent être limitées et ne pas avoir d'impact à long terme sur l'écosystème.

2. Approbations supplémentaires :

- a. **Utilisation d'animaux** : Tout projet impliquant des animaux doit être approuvé par le bureau de conformité des animaux de l'Université McGill. Les projets provenant d'universités externes doivent joindre à leur dossier une copie de l'approbation du protocole par leur institution.
- b. **Capture d'animaux** : En plus du processus d'approbation décrit au point A, vous devez obtenir et transmettre au bureau un permis pour la capture d'animaux sauvages à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune (SEG) du gouvernement du Québec.
- c. **Participants humains** : Tout projet de recherche ou cours de terrain impliquant un contact, un questionnaire, ou une autre collecte de données auprès d'êtres humains (visiteur.euse.s, employé.e.s, etc.) doit obtenir l'approbation du Bureau du Conseil d'éthique de la recherche afin de protéger les droits et le bien-être des individus participants.

Délai de traitement des demandes

Le comité exécutif de Gault évalue les demandes de permis de recherche au fur et à mesure qu'elles sont soumises. Cependant, des informations complémentaires pourraient vous être demandées. Nous vous encourageons donc à soumettre votre demande **plusieurs semaines avant le début prévu des travaux**. Veuillez également prévoir des délais supplémentaires pour l'obtention de vos permis additionnels, le cas échéant (voir point 2 ci-dessus).

Premier jour de votre saison sur le terrain

Projet de recherche

À votre arrivée, présentez-vous au pavillon d'accueil (**ouvert de 9 h à 16 h**) pour récupérer :

- Une **veste de recherche** à porter en tout temps sur le terrain ;
- Les **clés, cartes d'accès** ou **codes d'alarmes** nécessaires.

Cours de terrain

Les instructions vous seront envoyées par courriel avant votre arrivée.

Formulaire de présence

Le [formulaire de présence](#) doit être rempli **au moins 24 heures avant chaque visite**. Il nous permet de :

- Vous donner **accès au site** pour la journée ;
- Localiser votre position en cas d'**urgence** ;
- Traiter vos **demandes spéciales** (ex. livraison de colis, besoins techniques) – Prévoyez un délai supplémentaire pour leur évaluation. Nous vous contacterons par courriel
- Compiler des **données** sur l'utilisation de nos infrastructures de recherche.

Entreposage de matériel

- Tout le matériel entreposé sur le site pendant votre saison de terrain doit être clairement identifiés avec votre numéro de permis de recherche.
- À la fin de la saison de terrain (mai à octobre, sauf exception), tout le matériel doit être récupéré. Des frais seront appliqués si vous souhaitez entreposer du matériel hors saison ou si nous devons en disposer pour vous.
- Une fois votre projet terminé, les sites doivent être laissés dans leur état naturel. Retirez drapeaux, rubans, marqueurs ou autres débris.

Livraisons

- Tous les colis doivent être clairement identifiés.
- Vous devez nous aviser de la date de livraison et de l'endroit où le colis doit être entreposé dans les plus brefs délais à l'aide du [formulaire de présence](#).
- **Livraisons avec véhicules surdimensionnés** : Toute livraison nécessitant l'utilisation de véhicules surdimensionnés doit être communiquée et coordonnée avec nos employé.e.s au préalable pour assurer une gestion appropriée de l'accès et de l'entreposage.

Règles de sécurité

1. Vous devez porter des vêtements appropriés pour vous protéger des maladies transmises par les tiques comme la maladie de Lyme. **Prenez le temps de lire et de partager les 5 tactiques anti-tiques en annexe**. Si vous êtes responsable d'un groupe, il est de votre responsabilité d'informer tous les participant.e.s de la présence de tiques en Montérégie, et des mesures préventives à prendre avant et après leur activité en milieu naturel. [Apprenez-en davantage sur la prévention ici](#).
2. Si vous prévoyez utiliser un bateau motorisé, envoyez une copie valide de votre permis de navigation à l'avance. Pour en savoir plus, [consultez le site Web de Transports Canada](#).
3. Tous les incidents et accidents survenant pendant votre séjour à Gault doivent être [signalés à McGill via le formulaire approprié](#). Les incidents et accidents de personnes qui proviennent d'autres institutions doivent suivre les procédures de leur institution et informer la direction de la Réserve naturelle Gault.

IMPORTANT : Le service cellulaire peut être limité selon les secteurs et les fournisseurs.

Règles spécifiques au secteur de préservation

1. L'utilisation du secteur de préservation, qui est fermé au public, est réservée aux **visites occasionnelles** et de **l'échantillonnage non destructif**. Nous priorisons les projets de recherche ayant besoin d'accéder aux sites de suivi à long terme ou les études nécessitant un minimum d'interférence humaine.
2. Le nombre maximum de personnes autorisées dans ce secteur est de **15 à la fois**.
3. La personne responsable du groupe doit valider chaque sortie avec l'équipe de la Réserve naturelle Gault à l'aide du [formulaire de présence](#).

Règles spécifiques au secteur public

1. Les activités ne doivent pas interférer avec l'expérience des visiteurs.euses.
2. Notre équipe doit être informée de tout site ou équipement visible depuis les sentiers.
3. Afin de nous aider à promouvoir la mission de la Réserve, nous vous demandons de prendre le temps de répondre aux questions du public concernant vos recherches.
4. En sentier, les groupes doivent être divisés en sous-groupes de 10 personnes.

Partage des résultats et données

Vos recherches contribuent à une meilleure compréhension des écosystèmes du mont Saint-Hilaire et guident nos pratiques de gestion. Merci de transmettre une copie de vos publications, rapports et/ou données à science@reservegault.ca.

Répertoire et personnes à contacter en cas d'urgence

Pour toute urgence nécessitant l'intervention des premiers répondants (policiers, pompiers ou ambulanciers) : **9-1-1**.

TRÈS IMPORTANT

N'oubliez pas qu'en dehors des heures d'ouverture, la barrière est fermée. Il est donc important d'envoyer quelqu'un (si possible) pour ouvrir la barrière et diriger les premiers répondants.

Pour de l'assistance hors des heures d'ouverture

- Ligne d'urgence de la Réserve (24/7) : **514-944-9504**
- Service de sécurité de McGill : **514-398-3000**

Coordonnées du personnel de la Réserve naturelle Gault

[Cliquez ici](#) pour consulter le répertoire des membres du personnel.

5 tactiques anti-tiques

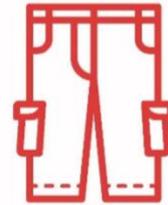
De bons comportements à adopter pour se protéger de la maladie de Lyme

#1



Rester sur les sentiers balisés

#2



Porter des vêtements longs, préférablement de couleur claire

#3



Appliquer du chasseur-moustiques à base d'icaridine ou de DEET

#4



Prendre une douche et inspecter tout son corps dès que possible

#5



Laver/sécher ses vêtements et examiner son équipement



En cas de piqûre, retirer la tique en suivant les recommandations du Gouvernement du Québec